



ZOOM SUR L'EMPLOI DANS LE TRANSPORT SANITAIRE

Cette année, l'enquête Tableau de bord AFT apporte un éclairage complémentaire sur l'emploi et la formation dans le secteur du transport sanitaire, grâce aux réponses recueillies auprès de 567 établissements du secteur.

32 % de ces établissements déclarent s'être diversifiés vers des activités annexes, principalement en tant que taxi (dans les 2/3 des cas, ce qui représente 1 474 salariés) et dans une moindre mesure pour du transport funéraire (322 salariés concernés) ou encore le transport, l'installation et l'entretien de matériel médical (191 salariés).

49 % des établissements du transport sanitaire révèlent rencontrer des difficultés pour recruter des ambulanciers et 22 % des auxiliaires ambulanciers.

Dans ce contexte, **28 %** des répondants déclarent que tous les postes d'ambulanciers ou d'auxiliaires ambulanciers ne seraient pas pourvus dans leur établissement, faute de candidats.

Ainsi, ce sont 2 000 postes d'ambulanciers et 380 postes d'auxiliaires ambulanciers qui ne seraient pas pourvus.

Les principales raisons évoquées sont le manque de personnes formées (80 % des cas) et les contraintes du métier (65 %).

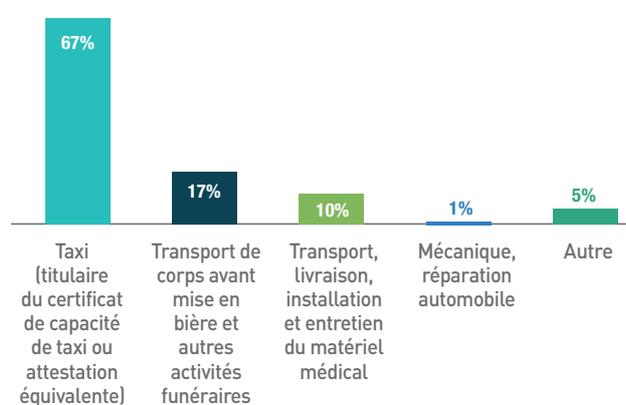
Pour pallier ces difficultés, en 2019, 625 conducteurs ambulanciers ont été recrutés par **18 %** des établissements de transport sanitaire.

Par ailleurs, **2 %** des établissements emploient actuellement des infirmiers, qui représenteraient 125 salariés. 3 % des répondants font état d'un projet de recrutements d'infirmiers (pour 70 postes environ).

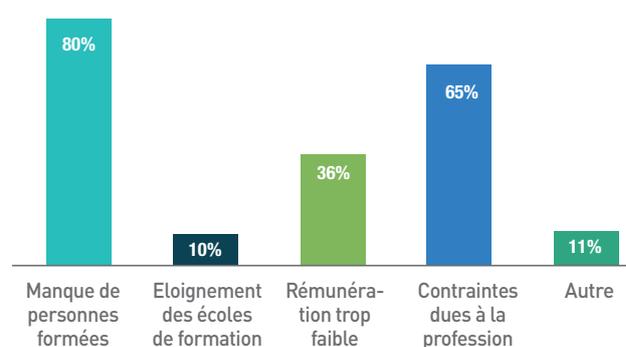
Sur l'année 2019, **23 %** des établissements de transport sanitaire ont pris l'initiative de donner à leur personnel une formation complémentaire.

Afin d'améliorer la prise en charge des personnes, **19 %** des répondants ont manifesté un besoin de formations complémentaires pour leur personnel, principalement des formations PHTLS.

Activités annexes du transport sanitaire (en % d'établissements)



Raisons des difficultés de recrutement (en % d'établissements)

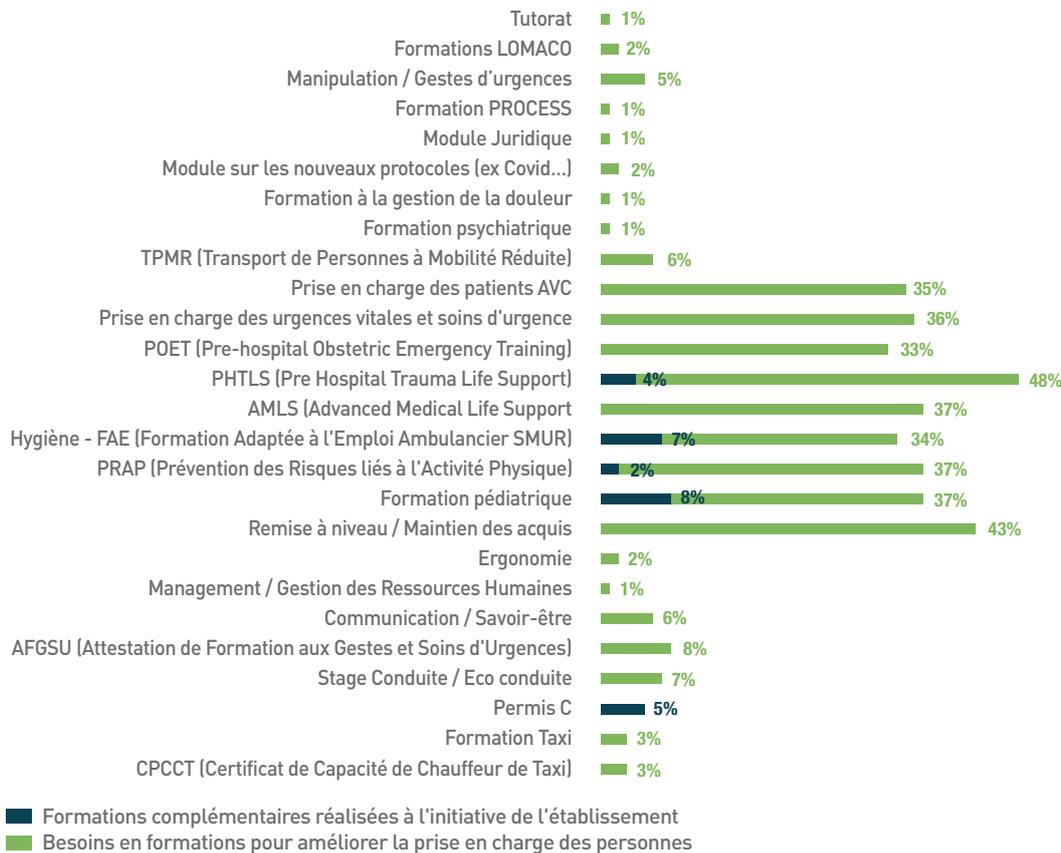


31 % des établissements de transport sanitaire prévoient de faire évoluer des auxiliaires ambulanciers vers un poste d'ambulancier DE, soit environ 1 190 postes concernés.

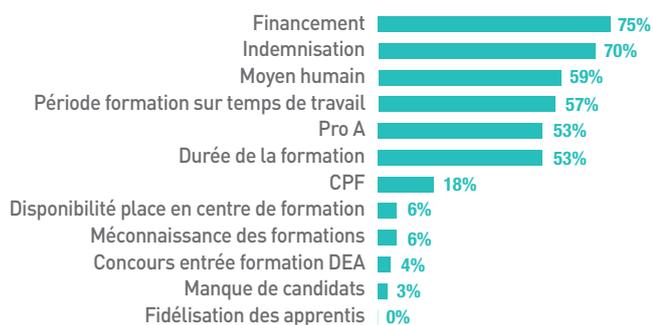
Pour ce faire, les répondants hésitent encore sur les dispositifs à mobiliser pour réaliser les formations nécessaires : apprentissage, contrat de professionnalisation ou Pro A.

Cependant, la mobilisation du dispositif Pro A de reconversion ou promotion par l'alternance, créé par la loi du 5 septembre 2018, pour faire évoluer des auxiliaires ambulanciers vers un poste d'ambulancier DE n'est pour l'heure pas permise par France Compétences.

Formations réalisées et besoins en formations (en % d'établissements)



Freins à la formation des salariés (en % de réponses)



48% des établissements expriment rencontrer des freins pour faire évoluer des auxiliaires ambulanciers vers des postes d'ambulanciers DE, en lien en particulier avec le financement et l'indemnisation des formations nécessaires à ce projet (motifs cités par 70% d'entre eux), la disponibilité du personnel pour suivre des formations et la durée de ces formations.

Enfin, seuls **7%** des répondants envisagent de faire évoluer des ambulanciers DE vers un autre poste (soit 340 évolutions envisagées), principalement un poste de régulateur.